

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire

et

Défendeur/Intimé

RÉQUISITION D'ORDONNANCE

EST DEMANDÉE :

une ordonnance par consentement

OU

une ordonnance sans préavis

1. La règle, la loi, le texte législatif ou le règlement invoqué est le (la) suivant(e) :
_____.
2. Un projet de l'ordonnance sollicitée est présenté.
3. Toutes les parties touchées ont consenti à l'ordonnance.
4. L'affidavit (les affidavits) de _____ à l'appui de la demande a (ont) été déposé(s).
5. Aucune partie n'est frappée d'une incapacité légale.

OU

[*Nom de la partie*] _____ est frappé(e) d'une incapacité
légale, savoir [*indiquer l'incapacité légale*] _____.

Fait le _____

Partie [*ou avocat de la partie*]